

ATTESTATION DE FORMATION PRATIQUE EN VUE DE LA DÉLIVRANCE D'UNE PPL(H) ET RECOMMANDATION DTO / ATO

(Le FE vérifie ce formulaire à l'aide du carnet de vol et la validité des certificats théorique et médical.)

Pensez à remplir ce formulaire électroniquement avant de nous l'adresser

CANDIDAT(E) TITULAIRE D'UNE AUTRE LICENCE

REGLEMENT (UE) 1178/2011 PART FCL.210.H	NOM de naissance (MAJUSCULES) NOM d'épouse (MAJUSCULES) Prénom(s) (tels qu'inscrits sur la pièce d'identité)			
	Titulaire d'une LAPL(H) FCL.210.H b) - FCL.235 b) *		Titulaire d'une licence européenne dans une autre catégorie d'aéronef (sauf Ballon) FCL.210.H c)	
Exigences minimales	réglementaires	réalisées	réglementaires	réalisées
1. Crédit d'expérience antérieure	/		Crédit décidé par le DTO / ATO : 10% max du temps de vol total en tant que PIC dans une autre catégorie à concurrence de 6 h max	h mn ①
2. Formation - Instruction au vol sur hélicoptère en DTO/ATO Date de début de formation Date de fin de formation (dernier vol en solo ou en double commande)	5 h de vol en double commande	h mn	des heures de vol complémentaires en double commande	h mn ②
	1 vol de 185 km (100 NM) en campagne en solo supervisé au cours duquel 1 atterrissage avec <u>arrêt complet</u> doit être effectué sur 2 aérodromes différents de l'aérodrome de départ.	Départ à LF Escale à LF Escale à LF Arrivée à LF	10 h en solo supervisé comportant : 5 h en campagne dont :	h mn ③ h mn
			1 vol de 185 km (100 NM) en campagne en solo au cours duquel 1 atterrissage avec <u>arrêt complet</u> doit être effectué sur 2 aérodromes différents de l'aérodrome de départ.	Départ à LF Escale à LF Escale à LF Arrivée à LF
		35 h sur 45 h d'instruction au vol doivent être accomplies sur le même type d'hélicoptère que celui utilisé pour l'examen pratique.	h mn	
Total	5 h	h mn	45 h	h mn ①+②+③

* FCL. 235 b) : l'instruction au vol doit être effectuée sur le même type d'hélicoptère que celui utilisé pour l'examen pratique

RECOMMANDATION DTO / ATO (à compléter en MAJUSCULES)			
Nom de l'organisme de formation ayant assuré la formation pratique		N° d'enregistrement DTO / ATO	
Personne compétente pour engager cette responsabilité			
M	Nom	Prénom	
M ^{me}	Téléphone	Courriel (lisible et en minuscules)	
<p>En qualité de (fonction) _____, je certifie que l'élève pilote, nommé ci-dessus, a suivi une formation pratique conforme au règlement UE N°1178/2011 modifié, terminée à ce jour, en application du FCL.030 b) et qu'il (elle) est recommandé(e) pour se présenter à l'épreuve d'aptitude pratique en vue de l'obtention d'une licence PPL(H) dans la catégorie d'aéronef « hélicoptère ».</p>			

Fait à

Le

Signature